

# Bâtiment et Économie circulaire,

Découvrez comment les acteurs néo-aquitains du bâtiment s'engagent pour intégrer l'économie circulaire, en particulier autour des enjeux liés aux ressources matières.



- 1 L'économie circulaire dans la filière
  - 2 Un cadre réglementaire favorable
  - 3 Déchets du bâtiment : état des lieux régional
  - 4 L'engagement des acteurs néo aquitains
  - 5 Les actions exemplaires menées en région
  - 6 Leviers d'action
- 

Pour répondre à ces enjeux, la réglementation française s'est initialement concentrée sur les déchets inertes pour ensuite s'élargir à la gestion des autres flux. Au travers de la loi AGEC en 2020, des objectifs **ambitieux** ont été fixés, notamment en matière de réduction du gaspillage, de valorisation et de réemploi des matériaux, ainsi que de diminution des émissions de GES, entre autres. Ces objectifs induisent des transformations opérationnelles profondes pour les professionnels du secteur.

Face à ces défis, **améliorer la résilience** et la durabilité du secteur devient essentiel, et cela tout au long du cycle de vie du bâtiment, de la conception à l'approvisionnement, la construction et la déconstruction. Ce cahier technique s'attache plus particulièrement aux **enjeux matière et de production de déchets sur le territoire néo aquitain**. La dynamique régionale est illustrée au travers d'un état des lieux, de la présentation de l'écosystème d'acteurs engagés et de la mise en avant de retours d'expérience inspirants.

<sup>1</sup> Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) | Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires



# L'économie circulaire dans la filière du bâtiment



Le secteur du bâtiment se concentre sur la **construction et la rénovation de bâtiments** résidentiels, commerciaux et industriels. Il englobe les activités de construction neuve, les opérations de démolition, déconstruction, rénovation et réhabilitation ainsi que les projets liés à la gestion des risques (ex : désamiantage).

En 2023, la consommation de matières en France s'élevait à 693 millions de tonnes<sup>2</sup>, dont plus de **55 % étaient constituées de matériaux de construction**, tels que les graviers, les sables et les granulats, soit des ressources non renouvelables. Cette consommation de matières est constante depuis plusieurs décennies.

L'empreinte carbone de la chaîne de valeur du bâtiment représente 153 Mt CO<sub>2</sub> en 2019, soit 25 % de l'empreinte carbone annuelle de la France<sup>3</sup>. Cet impact s'étend tout au long du cycle de vie du bâtiment et est notamment lié aux matériaux de construction, à la gestion des déchets, au transport et la logistique, à la consommation d'énergie pendant l'utilisation, etc.

## Définitions réglementaires

Art. R543-289 du Code de l'environnement

**Les produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment** sont « les produits et les matériaux, y compris les revêtements de murs, sols et plafonds, qui sont destinés à être incorporés, installés ou assemblés de façon permanente dans un bâtiment ou utilisés pour les aménagements liés à son usage situés sur son terrain d'assiette, y compris ceux relatifs au stationnement des véhicules, et à l'exception des produits et matériaux utilisés uniquement pour la durée du chantier »

**Les déchets du bâtiment** sont « les déchets issus des produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment qui sont produits lors des opérations de construction, de rénovation, d'entretien ou de démolition d'un bâtiment et des aménagements liés à son usage ».

La production de déchets est également un enjeu important du secteur du bâtiment avec la production de trois types de déchets :



▪ **Les déchets inertes** : ils ne se décomposent pas, ne brûlent pas, et ne produisent aucune autre réaction physique, chimique ou biologique de nature à nuire à l'environnement ou à la santé.

Exemples : béton, terres et pierres, briques et tuiles, céramiques entre autres.



▪ **Les déchets non dangereux non inertes** : métaux et leurs alliages, bois bruts ou faiblement adjointés, papiers et cartons, plastiques, les déchets de plâtre, les déchets de moquettes, les déchets de laines minérales entre autres.



▪ **Les déchets dangereux** contiennent des substances nocives pour l'environnement ou la santé. Leur suivi est strictement encadré par la réglementation, nécessitant un traitement et une traçabilité spécifiques.

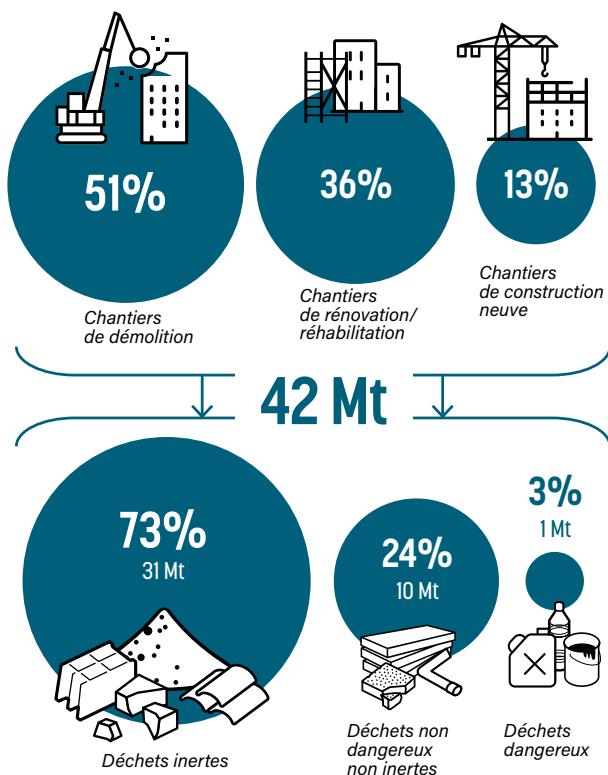
Exemple : bois traités, terres polluées, déchets d'amiante.

2 La consommation de matières premières par l'économie française en 2022 | Données et études statistiques  
3 Feuille de route de décarbonation de la filière bâtiment

Le secteur du bâtiment produit environ **42 millions de tonnes de déchets**, soit un poids supérieur au total de déchets produits annuellement par les ménages en France<sup>4</sup>. Ces déchets sont composés de 73 % de déchets inertes, 24 % de déchets non dangereux non inertes et 3 % de déchets dangereux.

Ils proviennent à 51 % des chantiers de démolition, 36 % des chantiers de rénovation/réhabilitation et 13 % des chantiers de construction neuve.

**Figure 1 — Production des déchets du secteur du bâtiment par type de chantier et type de déchet** Source : Ademe, 2020



Face à ces impacts environnementaux, l'économie circulaire apporte des leviers d'actions importants. Selon l'ADEME, l'économie circulaire se définit comme « *un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus* ».

Appliquée à la filière bâtiment, elle concerne de nombreux sujets :

- **En phase de conception et de construction** : le choix des matériaux (matériaux issus du réemploi, matériaux biosourcés, etc.), l'éco-conception des matériaux et du bâtiment (pour faciliter sa transformation, le démontage lors de la déconstruction), etc. ;
- **En phase d'utilisation** : l'intensification (dans l'espace et dans le temps) de l'usage via la maintenance, la réparation, la transformation, le réemploi, etc. ;
- **En fin de vie du bâtiment** : la déconstruction sélective pour permettre le réemploi, la réutilisation et le recyclage des matériaux.



Le sujet étant très vaste, ce cahier technique est axé sur la gestion des déchets / ressources en lien avec le déploiement des obligations réglementaires liées à la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire).

4 Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) | Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

# 2

# Un cadre réglementaire favorable à la transition vers un bâtiment durable

## Évolution progressive du cadre réglementaire national

En 2015, avec la **loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)**, la notion de hiérarchie des modes de traitement des déchets donne la priorité au réemploi et à la réutilisation des matériaux avant le recyclage. Elle fixe un objectif de **valorisation** des déchets non dangereux non inertes de **65 % d'ici à 2025** en réduisant la mise en décharge de moitié.

En 2020, la **Réglementation Environnementale (RE2020)** impose l'**évaluation des émissions de GES** des bâtiments neufs sur l'ensemble de leur cycle de vie (ACV). Cela permet de confronter les matériaux « classiques » avec ceux qui sont biosourcés, géo sourcés, recyclés et réemployés. Par convention, il est considéré dans les ACV que les matériaux issus du réemploi ont un impact nul sur leur cycle de vie.

La **Stratégie Nationale Bas Carbone**, révisée en 2022, fixe un objectif d'atteinte de la neutralité carbone d'ici à 2050. Pour le secteur du bâtiment, une réduction de **49 % d'ici à 2030** (par rapport aux émissions de 2015) des **émissions de gaz à effet de serre (GES)** liées à la consommation d'énergie est exigée.

Enfin, la **loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC, 2020)** comprend plusieurs obligations qui visent le secteur du bâtiment :

- Le **tri de sept flux de déchets** : papier-carton, bois, verre, métal, plastique, déchets de fraction minérale, plâtre. Le tri des textiles et des biodéchets est également obligatoire mais ne concerne que peu la filière bâtiment ;
- Avant toute démolition de plus de 1 000 m<sup>2</sup> ou rénovation d'ampleur, la réalisation d'un **diagnostic « Produits, Équipements, Matériaux et Déchets » (PEMD)** pour évaluer le potentiel de réemploi des ressources présentes ;
- Une **traçabilité** : le maître d'ouvrage est tenu d'établir un formulaire qui précise l'origine, la nature, les quantités et les centres de collecte ou de valorisation des **déchets collectés**.

La loi AGEC, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans le secteur du BTP, institue de plus la mise en place d'une filière de **Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)** pour les **Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB)**.

## Focus sur la REP PMCB

Note : les éléments présentés ci-après sont relatifs à la REP actuellement en vigueur. Néanmoins, en mars 2025, la Ministre de la Transition écologique a décidé de lancer la refondation de cette filière REP. Des évolutions pourraient donc entrer en vigueur dans les mois à venir.

En France, la gestion des **Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB)** s'opère à travers des filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), depuis 2023. Grâce à ce dispositif, les metteurs en marché de ces types de produits et matériaux sont **responsables de l'ensemble du cycle de vie** du produit, depuis la conception jusqu'à la fin de vie.

Pour accomplir leurs obligations, les metteurs en marché versent des éco-contributions financières à des éco-organismes, afin de :

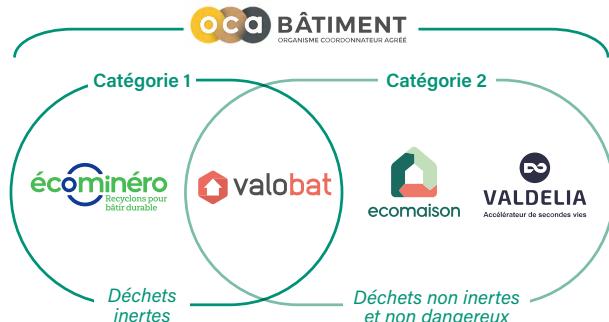
- Renforcer le tri à la source et la collecte ;
- Augmenter les performances de recyclage et de valorisation ;
- Lutter contre les dépôts sauvages ;
- Améliorer la traçabilité des déchets ;
- Favoriser le réemploi et encourager l'écoconception.

Pour assurer cette mission, **4 éco-organismes** sont agréés par l'État :

- Pour les déchets inertes (catégorie 1) : Eco-minero et Valobat ;
- Pour les déchets non inertes et non dangereux (catégorie 2) : Valobat, Ecomaison et Valdelia<sup>5</sup>.

Figure 2 — Éco-organismes agréés pour la filière REP PMCB

Source : Soltena, 2024



<sup>5</sup> Eco-organisme : en France, il s'agit d'une société de droit privé détenue par les producteurs et distributeurs pour prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité élargie du producteur (REP), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

Ils déploient des aides pour accompagner la filière vers l'atteinte des objectifs nationaux. Ces aides sont « **financières** » (les éco-organismes soutiendront financièrement les points de reprise et le traitement) et « **opérationnelles** » (ils pourront aussi reprendre et traiter eux-mêmes, ou faire reprendre et traiter les déchets par des opérateurs). Ils proposent également des moyens d'ingénierie et des formations.

Jusqu'à décembre 2024, ces éco-organismes se coordonnent au sein de l'OCAB, l'Organisme Coordonnateur Agréé pour la filière du Bâtiment. L'agrément de l'OCAB n'a pas été renouvelé par le ministère de la Transition écologique en 2025.

## Deux catégories de produits et matériaux pour une gestion différenciée

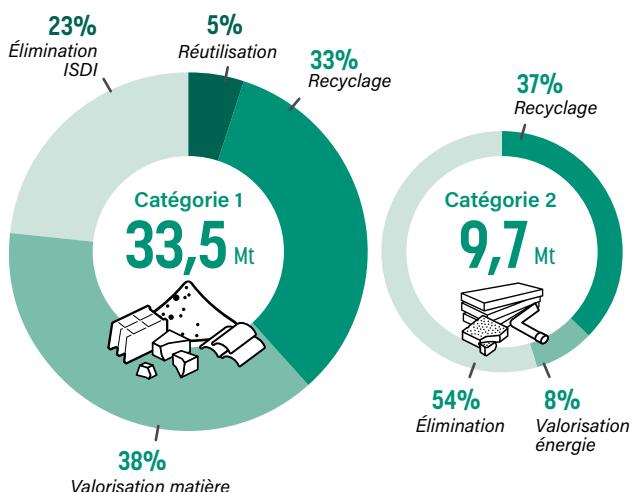
Les produits de la filière bâtiment ont la particularité d'avoir une durée de vie très longue, souvent supérieure à 50 ans. De plus, les déchets actuels peuvent provenir de produits désormais interdits à la vente, comme l'amiante.

**Tous les produits et matériaux sont concernés par cette REP** : les déchets inertes, la catégorie 1, les déchets non inertes, la catégorie 2, et les déchets dangereux.

Selon l'ADEME<sup>6</sup>, le taux global de valorisation des déchets du bâtiment est relativement élevé, atteignant environ 67%, bien que d'importantes disparités subsistent selon les types de flux. Il est en effet élevé pour certains déchets tels que les déchets inertes, les métaux et le bois, mais il reste faible pour les laines minérales, le verre, le plâtre et le plastique par exemple. De plus, les taux de recyclage (hors métal, bois) sont généralement inférieurs à 40%.

Figure 3 — Répartition des tonnages de déchets du bâtiment par mode de traitement et catégorie (1 ou 2)

Source : Ademe - Étude de préfiguration de la filière PMCB, publiée en mars 2021



L'arrêté du 10 juin 2022 portant cahier des charges de la filière REP PMCB fixe des objectifs ambitieux pour chacune de ces catégories concernant la collecte, la valorisation, le recyclage et le réemploi-réutilisation.

Tableau 1 — Objectifs nationaux de valorisation des déchets inertes Source : Arrêté 10 juin 2022

	Objectifs de collecte en vue de la valorisation		Objectif de recyclage (état actuel : 33 %)		Objectif de valorisation (état actuel : 77 %)		Objectif de réemploi-réutilisation	
	2024	2027	2024	2027	2024	2027	2024	2027
Catégorie 1 tonnage ~30 Mt	82 %	93 %	35 %	43 %	77 %	88 %	2 %	4 %
Catégorie 2 tonnage ~10 Mt	53 %	62 %	39 %	45 %	48 %	57 %	2 %	4 %

La valorisation comprend la valorisation matière, via le recyclage et le remblaiement de carrière, et la valorisation énergétique. À savoir qu'en 2025, un outil de traçabilité des matériaux sera mis en place afin d'assurer leur suivi, de la production à la réutilisation. En France, selon l'étude de préfiguration de la filière PMCB publiée en 2021 par l'ADEME, **76 % des déchets inertes** (catégorie 1) ont été **valorisés**, et **33 %** ont été **recyclés**. Des efforts supplémentaires restent nécessaires pour améliorer ces taux et atteindre les objectifs fixés à 88 % de valorisation et 43 % de recyclage en 2027.

## Quel devenir pour le béton ?

La quasi-totalité des bétons triés pris en charge sont recyclés (80%) ou stockés provisoirement en vue d'être recyclés (17%). La qualité du tri est indispensable pour obtenir un gisement de qualité (sans plâtre par exemple). Actuellement, le béton est principalement recyclé pour être utilisé en sous-couche routière.

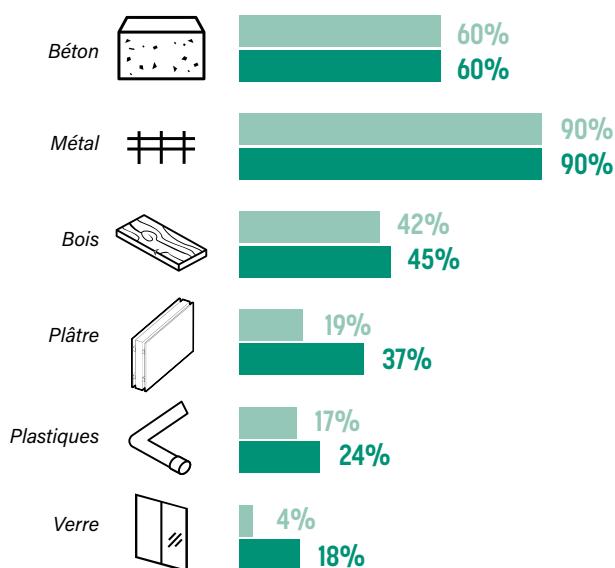
Le projet **RECYBÉTON** est une initiative française innovante dédiée à la valorisation des bétons déconstruits. Il vise à développer des solutions techniques et économiques permettant de recycler les granulats issus de la démolition de bâtiments et d'infrastructures, afin de les réintégrer dans la production de nouveaux bétons.

6 Filière des Produits et matériaux de construction du bâtiment : déploiement 2023 - La librairie ADEME

Les **déchets non dangereux et non inertes** (catégorie 2) restent insuffisamment valorisés. Selon l'étude de préfiguration de la filière PMCB de l'ADEME publiée en 2021, **37 %** des déchets de catégorie 2 étaient **recyclés** et **45% valorisés** (dont 8 % valorisés en énergie). Les objectifs en 2027 sont respectivement à 45 % et 57 % (Tableau 1). Des objectifs spécifiques de recyclage et de valorisation ont été définis pour certains matériaux :

**Tableau 2 — Objectifs nationaux de recyclage pour certains matériaux** Source : Arrêté 10 juin 2022

■ Objectif 2024 ■ Objectif 2027



Les taux de valorisation et de recyclage dépendent, d'une part, de la qualité de la **dépose soignée** et du **contrôle qualité** afin d'éviter toute contamination (pollution, mélange de matériaux, parasites, etc.), d'autre part, des techniques de recyclage disponibles et de leur disponibilité sur le territoire. Par exemple, le plâtre est recyclable à l'infini sous conditions, en étant réintroduit dans la fabrication de plaques et de carreaux, avec un taux d'intégration du gypse pouvant atteindre 30 %. Cependant, son taux de recyclage reste faible (**17 % seulement**), la majorité étant encore enfouie, du fait de la difficulté à la séparer des autres matériaux lors des opérations de déconstruction. Le bois, quant à lui, bénéficie d'un taux de **valorisation matière de 41 %** et de **valorisation énergétique de 36 %**. Il peut être transformé en panneaux de particules, réutilisé pour le mobilier ou encore employé en aménagement urbain. Pour le cas particulier du verre, bien qu'il soit **recyclable sous conditions strictes**, son taux de recyclage reste très bas en France en lien avec la nécessité de **démantèlement soigné** indispensable pour éliminer les impuretés et séparer les différents types de verre (feuilleté, trempé, teinté).

Les objectifs de la filière REP PMCB et les résultats mis à jour sont disponibles sur une [page dédiée du site de l'ADEME](#).

## Un axe d'action complémentaire et transversal : communication, sensibilisation et formation

En complément des objectifs de collecte, recyclage, valorisation, réemploi, la communication, la sensibilisation et la formation des différents acteurs de la chaîne de valeur sont indispensables. Différentes obligations, outils ou projets sont à noter.

Les **appels à projets des éco-organismes** permettent de financer des campagnes de **sensibilisation et de communication**, en parallèle du financement d'initiatives novatrices.

L'**harmonisation et la structuration des pratiques de tri** sont également indispensables pour rendre possible le réemploi à grande échelle. Pour guider les apporteurs de déchets dans les gestes de tri, l'OCAB a ainsi établi un [guide pratique](#) avec des consignes de tri pour les déchets de catégorie 1 et 2 (déchets autorisés, éléments indésirables et seuils de tolérance pour bénéficier de la reprise sans frais).

Concernant les sujets d'**éco-conception**, d'ici à 2026, un plan d'action sera lancé afin de mettre en avant les pratiques de déconstruction sélective et les pratiques de conception permettant la déconstruction et la réutilisation des matériaux.

### Le projet SPIROU

(Sécuriser les pratiques innovantes de réemploi via une offre unifiée)



Ce projet a pour objectif principal d'accompagner les pratiques de réemploi vers une reconnaissance assurancielle. Ce travail, financé par l'ADEME et co-piloté par le CSTB, le Booster du Réemploi, Qualiconsult et Mobius

Réemploi, a abouti à l'élaboration de **10 guides méthodologiques** détaillés et de versions synthétiques. Ces guides couvrent diverses catégories de produits, telles que les bloc-portes, appareils sanitaires en céramique, dalles de moquettes, charpentes industrielles en bois, radiateurs à eau, armoires électriques et protections modulaires, luminaires, briques à mortier de chaux, bardages minéraux et conduits de ventilation rigide en acier galvanisé, offrant ainsi des solutions concrètes et normées pour chaque type d'objet.

En complément, le projet propose des recommandations de conception et une feuille de route pour structurer le reconditionnement des matériaux.



### Zoom sur la collecte des PMCB

Selon l'étude de préfiguration de la REP PMCB, **80 %** des déchets collectés dans le cadre de cette filière, soit 33 millions de tonnes par an, provenaient des **collectes sur les chantiers**. Les **20 %** restants, soit 8 millions de tonnes, résultait des **apports volontaires**.

La **reprise gratuite** des déchets triés à la source **s'effectue sur des points de reprise**. Ces points de reprise peuvent être des déchèteries publiques, les distributeurs, les déchèteries professionnelles, les sites d'entreprises de travaux ou directement sur des chantiers. Les éco-organismes doivent s'assurer de la présence d'un point **tous les 10 ou 20 kms** qui accepte **tous les flux de déchets**, y compris des **déchets dangereux** pour la moitié de ces points, et qui dispose d'une **zone de réemploi PMCB**. Ces points sont appelés « **points de maillage** ».

Depuis 2025, le dépôt en point de collecte des déchets 7 flux (6 flux + inertes) et des déchets non dangereux du bâtiment (autres que les 7 flux) est sans frais ainsi que les coûts de traitement.

Par ailleurs, un **modèle de collecte** pour les chantiers générant **plus de 50 m<sup>3</sup>** de déchets est actuellement **en phase d'expérimentation**, et devrait être déployé courant 2025. Le soutien financier des éco-organismes **couvra 50 %** des coûts de transport de référence, avec une augmentation à **80 % prévue pour 2026**.

Pour atteindre les taux de réemploi et de recyclage conformes aux objectifs fixés, les éco-organismes devront mettre en place de façon progressive un **réseau de 4 500 points de reprise** (100 %) **d'ici à 2026**, sur l'ensemble du territoire français. Depuis 2023, l'OCAB met à disposition un portail unique qui référence les différents points de reprise.



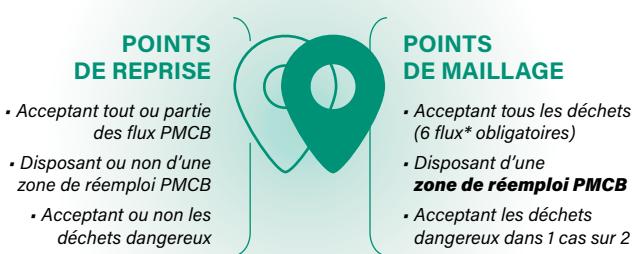
#### ▪ Le rôle des déchèteries :

Il existe deux types de déchèteries : les publiques, destinées principalement aux ménages, et les professionnelles, conçues pour les besoins des entreprises. En milieu rural, où les infrastructures publiques sont souvent les seules disponibles, leur rôle est souvent crucial pour assurer un **maillage territorial efficace**.

#### ▪ Le rôle des distributeurs

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, tout magasin disposant d'une **surface de vente supérieure à 4 000 m<sup>2</sup>**, incluant l'espace de stockage, est tenu de **reprendre gratuitement les déchets triés** de ses clients, qu'ils soient particuliers ou professionnels. Ils sont accompagnés financièrement par les éco-organismes. Les produits et matériaux apportés par les clients n'exigent pas de condition d'achat préalable, à condition qu'ils soient de nature et de dimensions équivalentes aux produits proposés à la vente dans le magasin. Le point de reprise délivrera au client un **bordereau attestant** que les déchets ont bien été déposés dans un lieu agréé par un artisan ou un professionnel.

Figure 4 — Définition des points de reprise et points de maillage Soltena, 2024

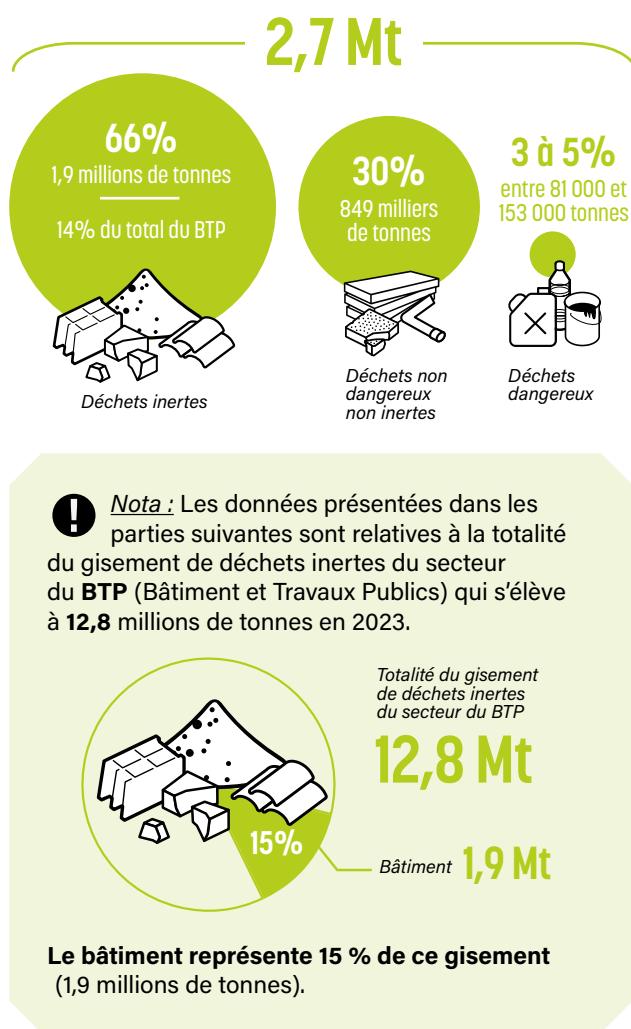


# 3.

# Production et gestion de déchets du bâtiment : état des lieux régional

En 2023, en Nouvelle-Aquitaine, selon la CERC-NA (Cellule Économique Régionale de la Construction), le volume de déchets issus du bâtiment s'élevait à environ **2,9 millions de tonnes** dont environ 66 % (soit 1,9 million de tonnes) d'inertes et environ 30 % de non inertes non dangereux (soit 849 000 tonnes). Les déchets dangereux ne représentent que 3 à 5 %, (soit entre 81 et 153 000 tonnes). Ces résultats sont du même ordre de grandeur que les chiffres nationaux (cf. figure 5).

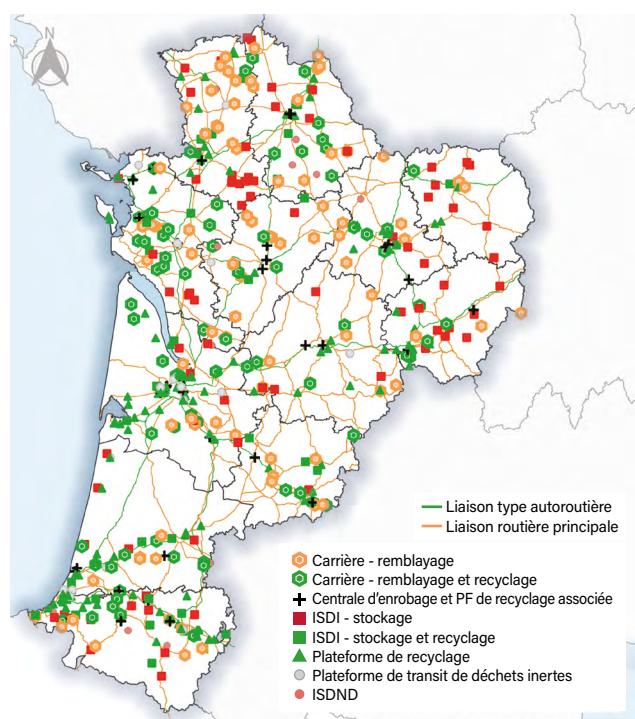
**Figure 5 — Production de déchets du bâtiment en région Nouvelle-Aquitaine** Source : CERC-NA, 2024



## Production et gestion des déchets inertes (catégorie 1)

En 2023, la Nouvelle-Aquitaine comptait **490 installations spécialisées**<sup>7</sup> dans la gestion des déchets inertes du BTP, contre 460 en 2019, selon la CERC. Ces **installations spécialisées** se structurent et se professionnalisent progressivement : **78 % de ces installations** sont des sites de **valorisation et/ou de recyclage**, soit 380 installations.

**Figure 6 — Installations spécialisées dans la gestion des déchets inertes en Nouvelle-Aquitaine** Source : CERC, 2024



En termes de captation des gisements, sur les **12,8 millions** de tonnes produites en 2023, **78 %** ont été captés par ces installations, tandis que **22 %** restent non tracés, notamment en raison de transferts entre chantiers sans passage par une installation, d'une réutilisation sur site ou encore d'aménagements agricoles.

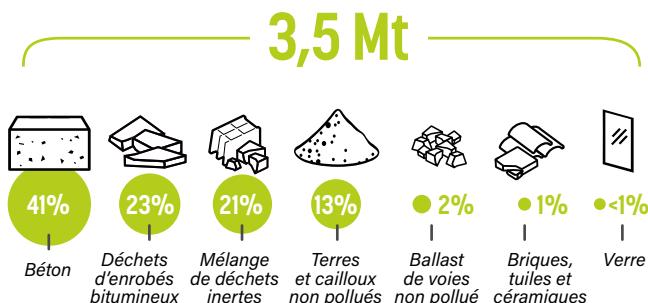
En matière de **valorisation**, en 2023, le taux de recyclage des déchets inertes a atteint 75 % du gisement réceptionné par les installations, soit **7,5 millions de tonnes**.

7 Monographies, par département et pour la région, pour les déchets inertes & matériaux recyclés – CERC, données 2023



La valorisation en remblaiement de carrières représente 36 % des tonnages. Par ailleurs, **35 % des déchets collectés** ont été recyclés sur des plateformes spécialisées, des carrières ou des installations de stockage agréées. Ces déchets sont majoritairement composés de béton et de mélanges de matériaux inertes.

**Figure 7 — Nature des déchets inertes recyclés (total 3,5 Mt)** Source : CERC-NA, 2024



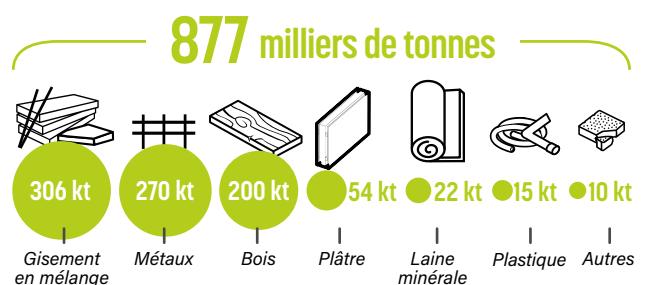
Selon le Schéma Régional des Carrières de 2024, la consommation de matériaux minéraux pour la construction est d'environ 40 à 44 millions de tonnes<sup>8</sup>.

L'offre en matériaux recyclés ne représente donc qu'approximativement 8 % (3,5 Mt) de la demande en granulats.

## Production et valorisation des déchets non inertes (catégorie 2)

Selon la répartition régionale des différents types de matériaux qui composent la catégorie 2, soit les déchets non inertes non dangereux (Figure 8)<sup>9</sup>, les trois principaux types de déchets produits sont les **déchets en mélange**, représentant 35 % du total (soit 306 kt), suivis des **métaux** avec 31 % (soit 270 kt), et enfin du **bois** avec 23 % (soit 200 kt).

**Figure 8 — Déchets non dangereux non inertes en Nouvelle-Aquitaine** Source : CERC, 2023



Les données complètes sur les taux de valorisation de l'ensemble de ces déchets ne sont pas disponibles.

Une fois collectés, les PMCB peuvent faire l'objet d'une valorisation matière ou énergétique. Certains produits et matériaux présentent des enjeux spécifiques. Pour répondre à ces défis, la CERC a commencé à élaborer des monographies par produit/matériau intégrant des recommandations et des informations sur l'organisation de la filière régionale. Ces fiches concernent notamment le verre, le plâtre et le bois. Les acteurs régionaux y sont également recensés, par exemple :

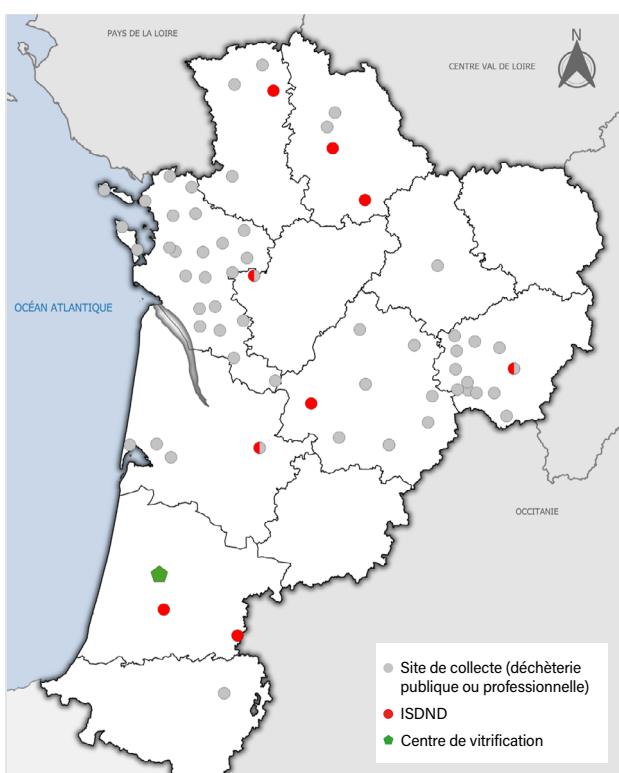
- Verre** : 6 sites de démantèlement sont présents sur le territoire : Valhomnia (16), Valo'33, Enviplus (47), Raivalor (79), Vienne Moulière Solidarité (86), ESIAM (79) et La boîte à papiers (87).
- Plâtre** : Deux usines de fabrication de plaques de plâtre en Nouvelle-Aquitaine intègreront désormais des quantités croissantes de plâtre recyclé (Placo à Cherves-Richemont (16) et Siniat à Saint Loubès (33)), mais un **tri rigoureux dès le chantier** est essentiel pour éviter le déclassement des déchets et leur élimination (cf consignes de tri OCAB). Ces projets sont accompagnés par des aides ADEME/Région Nouvelle-Aquitaine.

<sup>8</sup> Schéma Régional des Carrières de Nouvelle-Aquitaine : Analyse prospective des besoins en ressources minérales à horizon 2035 en Nouvelle-Aquitaine (Août 2024)  
<sup>9</sup> CERC Nouvelle-Aquitaine : Conférence technique territoriale, Données de production et recyclage des déchets en Nouvelle-Aquitaine, 19 octobre 2023

## Déchets dangereux

Les **déchets dangereux** issus du BTP représentent 11 % du total des déchets dangereux de la région et sont majoritairement constitués de **déchets d'amiante et de terres polluées**. L'amiante, en particulier, représente un tonnage de **40 000 tonnes**. Cette matière, longtemps utilisée pour ses propriétés de résistance au feu, d'isolation et son faible coût, s'est développée dans le secteur du bâtiment sous diverses formes, telles que les flocages, colles, plaques cartonnées, bétons bitumineux et ciment. L'utilisation de l'amiante a été interdite en France en 1997 en raison de sa dangerosité. Sa gestion nécessite des **précautions strictes** (collecte et enfouissement) qui sont coûteuses. Ainsi, le risque de retrouver ces déchets au sein de dépôts sauvages est prégnant et peut conduire à des enjeux sanitaires et des pollutions en cas de libération de fibres.

Figure 9 — Fiche informative sur l'amiante en Région Nouvelle-Aquitaine Sources : AREC, 2022 - CERC, 2024



D'après la CERC, le **principal mode de traitement reste l'enfouissement**. En Nouvelle-Aquitaine, 9 **Installations de stockage (ISDND)** disposent de casiers dédiés à la gestion des déchets amiantisés. En 2022, 30 kt d'amiante ont été stockées.

Une alternative innovante est la **vitrification**, permettant une réutilisation en sous-couche routière. Une seule installation de ce type est en activité sur le territoire, à Morcenx (Landes) (Figure 9).

Le transport et l'enlèvement de l'amiante sont strictement réglementés pour limiter les risques sanitaires, nécessitant protections, signalétique, encapsulage, double ensachage...

Le réseau de collecte pour ces déchets demeure assez hétérogène, révélant des disparités significatives, avec **certaines départements où la collecte est quasi inexistante** (par exemple Charente, Creuse, Lot-et-Garonne).

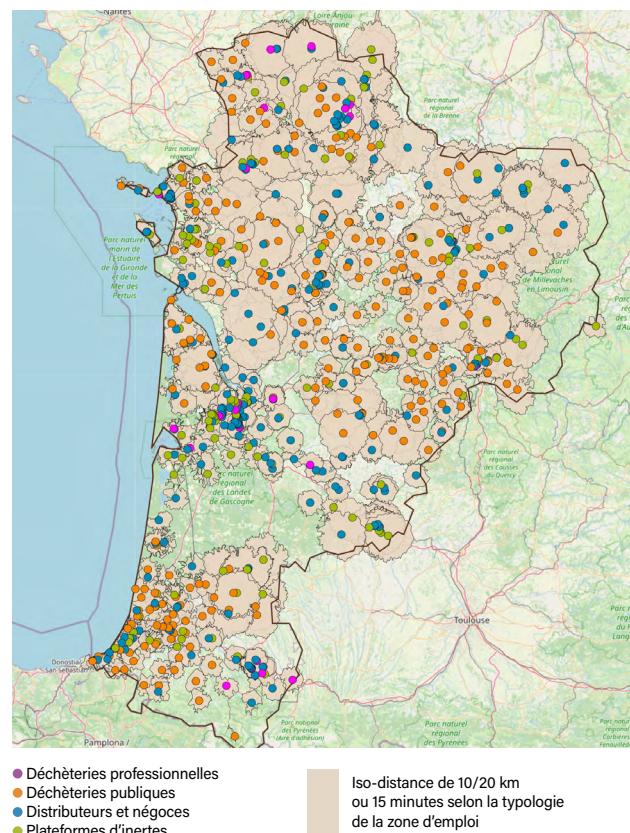
## Points de reprise

En Nouvelle-Aquitaine, **653 points de reprise** « actifs REP PMCB » étaient opérationnels en octobre 2024, assurant une couverture de **91 %** des établissements du secteur du bâtiment, comme le montre la figure 10.

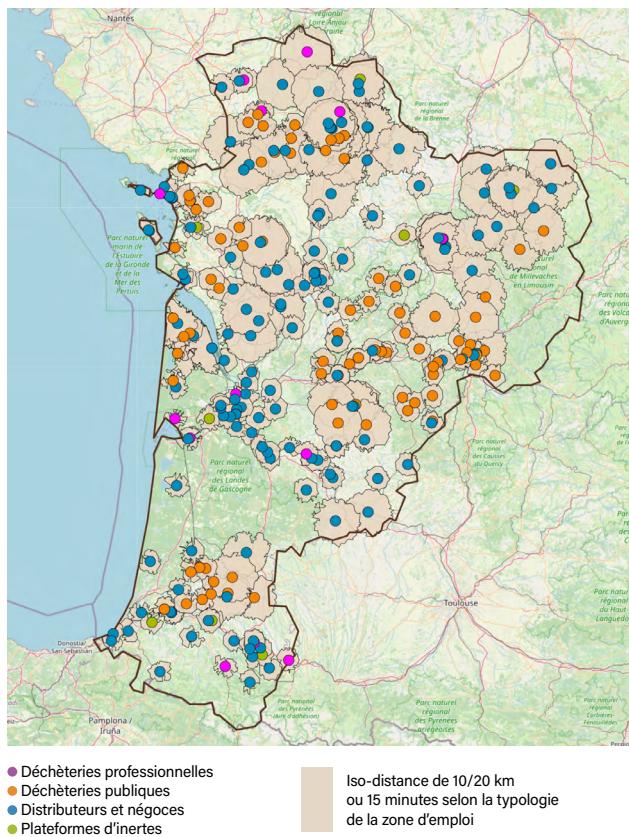
**38 % (248)** de ces points sont des déchèteries publiques, **36 % (238)** sont des distributeurs, **20 % (132)** de plateformes d'accueil et de traitement de déchets inertes et 6 % de déchèteries professionnelles.

Figure 10 — Comparaison sur les points de reprise adhérents à la REP PMCB Source : CERC, oct. 2024

### Points de reprise recevant au moins 1 flux



## Points de reprise recevant 6 flux



Toutefois, si l'on se concentre uniquement sur les points de maillage, qui prennent en charge obligatoirement les 6 flux de déchets, ce nombre chute à 250, réduisant la couverture à 74 %. Cette situation met en évidence les progrès encore nécessaires pour renforcer le réseau de points de maillage et répondre pleinement aux besoins du territoire.

Des zones blanches, c'est-à-dire des territoires insuffisamment couverts en points de reprise, sont également identifiées. Ces zones correspondent le plus souvent à des zones de faible densité de population, cependant de telles installations sont aussi essentielles en zone rurale pour répondre aux besoins de collecte des détenteurs de matériaux et lutter contre les dépôts sauvages.

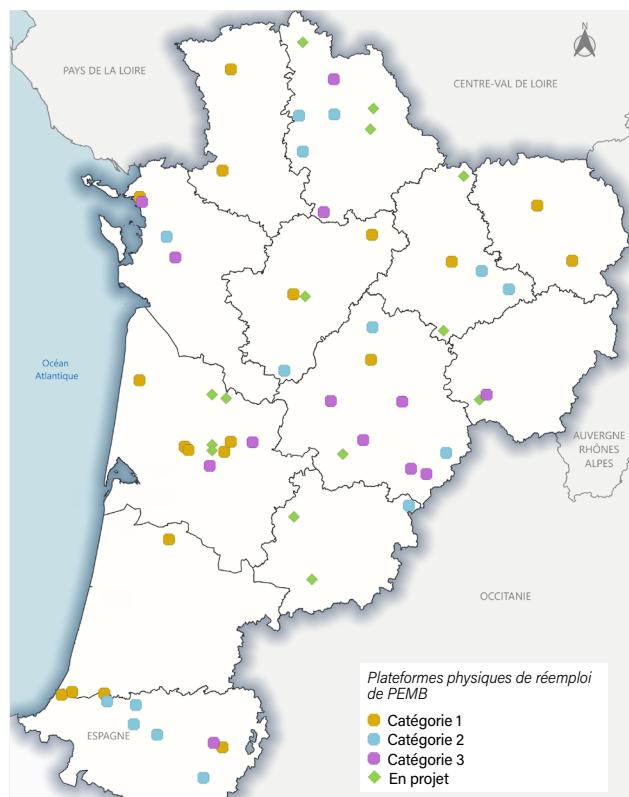
## Développement des plateformes de réemploi en région

En région, les plateformes de réemploi connaissent un développement en cours de structuration et se déclinent sous deux formes principales : physiques et/ou numériques, comme les « marketplaces ».

Ces plateformes jouent un rôle comparable à celui des recycleries et des ressourceries, mais se distinguent par des volumes plus importants et une gamme de produits de réemploi plus diversifiée. Elles fonctionnent comme des plateformes logistiques dédiées au stockage, à la valorisation et à la revente de matériaux issus de la déconstruction, principalement destinés aux professionnels de la construction.

Un premier inventaire réalisé par la CERC en 2024 recense 47 plateformes opérationnelles et 17 projets. L'activité de réemploi des produits, équipements, matériaux et déchets (PEMD) reste relativement récente, avec plus de la moitié des plateformes en activité depuis moins de trois ans. Ces plateformes collectent des matériaux provenant de diverses sources, telles que des chantiers de déconstruction, des chutes de chantier, les surplus ou erreurs de commande, ainsi que des invendus.

Figure 11 — Plateformes de réemploi de PEMD  
– Nouvelle-Aquitaine Source : CERC, 2024



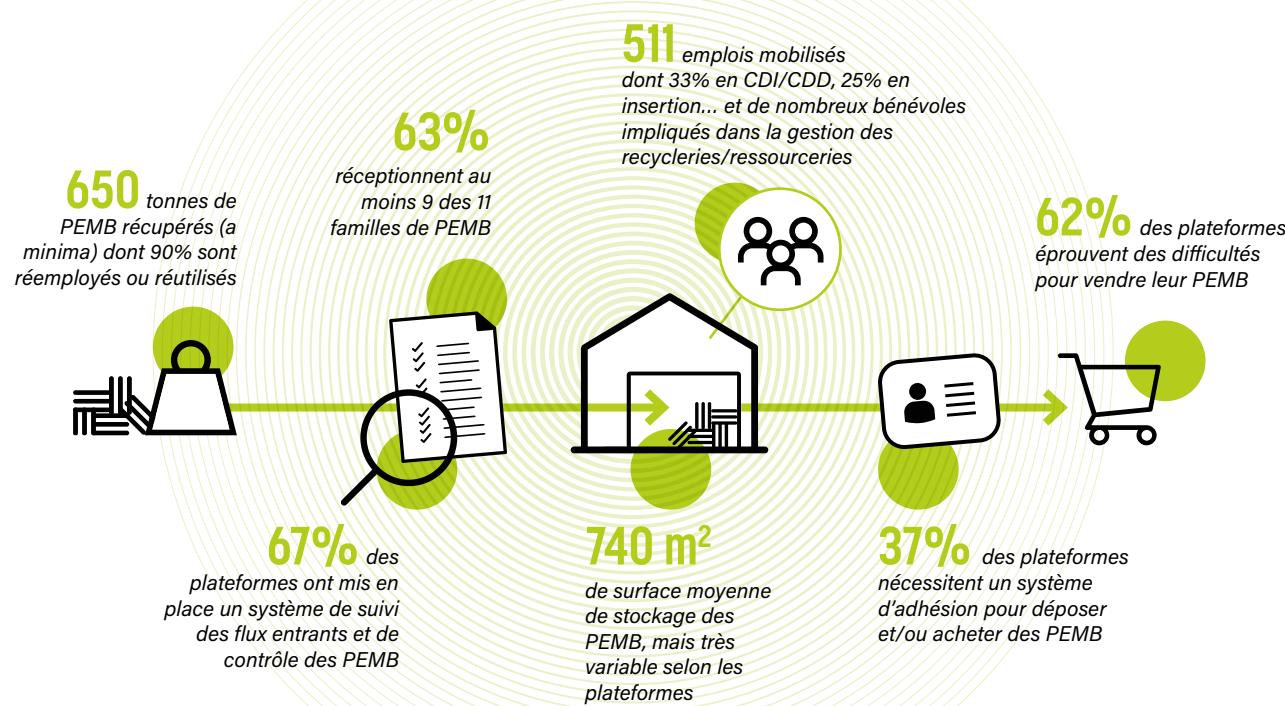
**Figure 12 — 11 familles de PEMD identifiées dans l'Annuaire des Plateformes de Réemploi PMCB** Source : CERC, 2024

 <b>Aménagements extérieurs</b> Dalles, portail, clôture, caillbotis	 <b>Chaussage et climatisation</b> Convecteurs, VMC, thermostat, pompes à chaleur, chaudière, climatiseur
 <b>Cloisons, plafonds, planchers, isolation</b> Dalles plafond, laine de verre, cloisons amovibles	 <b>Électricité et éclairage</b> Chemins de câble, disjoncteurs, luminaires, caméras
 <b>Équipements professionnels</b> Ascenseur, escalator, équipements de cuisine professionnels	 <b>Gros œuvre, charpente, enveloppe</b> Bardages, bois, tuiles, charpente
 <b>Peinture et produits techniques</b> Peintures, enduits de sous-couche	 <b>Portes, fenêtres, menuiseries, serrurerie</b> Portes, fenêtres, serrurerie, volets
 <b>Revêtements murs &amp; sols</b> Moquette, parquet, carrelage, lambris	 <b>Sanitaire et plomberie</b> WC, lavabos, douches, robinetterie
 <b>Sécurité incendie</b> Robinet d'incendie, détecteur de fumée, extincteur à eau	



Les PEMD sont classés en **onze grandes familles** (Figure 12), illustrant la diversité des matériaux disponibles. Bien que présentes sur tout le territoire, ces plateformes demeurent inégalement réparties, avec une couverture encore modeste. Elles sont **pilotées** par des acteurs aux profils variés, incluant des professionnels du BTP ou de la déconstruction, des entreprises d'insertion et des spécialistes de la gestion des déchets. La plupart d'entre elles s'inscrivent **dans le cadre de l'économie sociale et solidaire (ESS)**. Elles rencontrent des difficultés significatives, notamment dans **la qualité et la régularité** des apports de PEMD, ce qui exige un travail approfondi de sensibilisation et de **formation en amont** pour améliorer la qualité du tri. Leur modèle économique reste fragile, bien que des **efforts de professionnalisation** soient en cours pour répondre aux attentes croissantes du marché.

**Figure 13 — Chiffres clés des plateformes de réemploi des PEMD** Source : CERC, 2024



# 4

## L'engagement des acteurs néo aquitains

### Une politique régionale en faveur et de l'économie circulaire dans la filière du bâtiment

La Région Nouvelle-Aquitaine est engagée sur le sujet de l'économie circulaire notamment dans la filière bâtiment. Les ambitions 1 et 4 de la feuille de route écologique régionale Néo Terra ainsi que la **feuille de route de la construction durable** sur la période 2020-2028 intègrent des objectifs relatifs à la structuration et au développement des filières de réemploi ou de recyclage, notamment de matériaux du bâtiment, ainsi qu'à la valorisation des acteurs et des bonnes pratiques.

La démarche Bâtiment Durable en Nouvelle-Aquitaine (BDNA), portée par le cluster de la construction durable Odeys, est inscrite dans la feuille de route régionale Néo-terra.

Le **Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)** engage la Région sur l'économie de ressources au travers d'objectifs concernant l'éco-conception systématique, l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) et le prolongement de la durée de vie des produits par le réemploi, la réutilisation, la réparation et, en fin de vie, le recyclage.

Par ailleurs, en complément des objectifs de la REP PMCB, dans le cadre du **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)**, intégré au SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), plusieurs objectifs ont été fixés en matière de traçabilité, prévention et valorisation des déchets du BTP, notamment : la **diminution des déchets inertes** de 5 % entre 2015 et 2025 et de 10 % entre 2015 et 2031, la **valorisation de 80 % des déchets inertes** tracés en sortie de chantier dès 2025, la mise en place d'un **suivi des installations** accueillant ces déchets, la **réduction de moitié** du gisement «non tracé» d'ici à 2025 puis sa disparition en 2031, la promotion de la **demande en matériaux inertes recyclés** et la **professionnalisation des filières de valorisation**, ainsi que la réduction de la nocivité des déchets produits.

Ces stratégies régionales sont complétées par des dispositifs d'aides et d'accompagnement pour la plupart menés conjointement entre la Région et l'ADEME. La Région et l'ADEME s'engagent conjointement aux côtés des professionnels du bâtiment pour encourager des pratiques plus durables et une meilleure gestion des ressources.

C'est dans ce cadre que l'appel à projets **OPREVAL BTP**, a permis durant plusieurs années de soutenir des initiatives visant une gestion optimale des déchets, en améliorant les installations performantes de tri et de valorisation, tout en économisant les matériaux d'extraction et en réduisant la quantité de déchets inertes envoyés aux centres de stockage. Ce dispositif a permis de financer des initiatives novatrices qui ont contribué au recyclage de déchets inertes, avec un potentiel de **0,8 Mt supplémentaires de matériaux recyclés à terme**. Pour plus de détails, une cartographie des lauréats est disponible en ligne sur le site de la CERC.

Un autre exemple de l'engagement conjoint de l'ADEME et de la Région Nouvelle-Aquitaine est le financement d'une quinzaine de plateformes de réemploi PMCB et de matériaux riauthèques.

### De nombreux acteurs régionaux

Face à la nécessité d'une **transformation profonde du secteur du bâtiment**, de nombreuses **dynamiques favorisant l'expérimentation et l'émergence de projets innovants** voient le jour grâce à un **écosystème d'aide dense et actif**.

Les **institutions publiques** soutiennent l'innovation par des financements via des appels à projets, tandis que les **éco-organismes** complètent progressivement ou prennent le relais de ces efforts par un appui financier et opérationnel. D'autre part, des **structures régionales** accompagnent et favorisent la coopération entre les acteurs.

Simultanément, les **acteurs traditionnels** de la chaîne de valeur, tels que les maîtres d'ouvrage (MOA) et maîtres d'œuvre (MOE), adaptent leurs pratiques pour intégrer les principes de l'économie circulaire. À l'échelle nationale, des organisations telles que le Cerema, la FFB (Fédération Française du Bâtiment) la CAPEB (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) entre autres, développent des outils, des méthodes, et des espaces d'échange pour guider les professionnels dans cette transition.

Pour structurer et renforcer la filière du bâtiment circulaire, la **Région, l'ADEME et la DREAL soutiennent des relais ou structures à vocation régionale tels qu'ODEYS, IDRE, la CERC, 3AR** qui proposent des formations et des actions de sensibilisation. Parallèlement, **des collectifs territorialisés** tels que **CADDRESS** sont créés pour favoriser la coopération entre les parties prenantes.

## Observatoire



**LA CERC**, créée dans les années 1970, la Cellule Économique Régionale de la Construction Nouvelle-Aquitaine est une structure partenariale **d'échanges et de concertation** rassemblant les **acteurs publics et privés** représentatifs de l'acte de construire en Nouvelle-Aquitaine. Leur objectif est le développement d'une **expertise locale** sur la filière construction.



## Cluster



**Odéys**, cluster de la construction et de l'aménagement durable en Nouvelle-Aquitaine avec une **présence locale forte** grâce à ses cinq implantations régionales (Anglet, Bordeaux, La Rochelle, Limoges, Poitiers). Il **rassemble plus de 400 membres de la filière BTP** et depuis 15 ans, ODEYS accompagne les acteurs de la filière BTP en région vers une construction durable.



Odéys a pour mission **d'animer le réseau, de développer la compétitivité, de faciliter l'innovation des entreprises, d'améliorer la prise en compte du développement durable** dans les entreprises et les projets, et d'impulser une action d'innovation transversale dans les secteurs **environnementaux, énergétiques, digitaux, sociétaux et de la mutation des comportements dans la filière BTP et matériaux**. Ils ont développé, en collaboration avec l'association **3AR**, les « **Midis Circulaires de la Construction** », des espaces d'échange en ligne consacrés aux sujets liés à l'économie circulaire dans le secteur de la construction.

## Collectif d'acteurs professionnels



L'association **IDRE** a été créée en 2018 avec pour objectif de **contribuer fortement à structurer** la filière de la Déconstruction et du Réemploi des matériaux du bâtiment. Pour cela, elle mène des **actions techniques** pour accompagner la montée en compétence des acteurs, des **actions d'animation** territoriale pour encourager la coopération entre acteurs et promouvoir des stratégies régionales. Elle développe aussi des **outils physiques et immatériels**, comme un centre de ressources à Pau. Un projet de plateforme numérique de gestion des flux de matériaux est en cours pour soutenir l'évolution de la filière.



## Approvisionnement durable

Dans le secteur de la construction, l'approvisionnement durable se concentre essentiellement sur les matériaux eux-mêmes. Pour réduire leur impact écologique, il est crucial de **favoriser le réemploi** autant que possible et de **relocaliser la production** pour la rapprocher des consommateurs, en ancrant ainsi la fabrication dans le territoire local. Les maîtres d'ouvrage publics ont un rôle important à jouer, au travers de leurs marchés publics, pour mobiliser la filière vers de nouvelles pratiques.



**3AR**, est le réseau régional des **achats publics responsables** en Nouvelle-Aquitaine. En 2024, il comptait 80 adhérents.

L'association mène de nombreuses actions pour **accompagner les structures** soumises aux procédures de marchés publics vers des pratiques d'achats plus responsables.



Dans le cadre du **Plan National pour des Achats Durables 2022-2025 (PNAD)**, soutenu par le Commissariat Général au Développement Durable, le réseau **3AR propose aux acheteurs publics** de la région un service gratuit appelé **le Guichet Vert**. Ce service offre un premier niveau de **conseil aux structures** relevant du Code de la commande publique qui souhaitent adopter des pratiques durables.

## Espaces de coopération entre acteurs de la filière

### CADRESS

Coopération régionale pour la Déconstruction et la Réemploi dans l'ESS



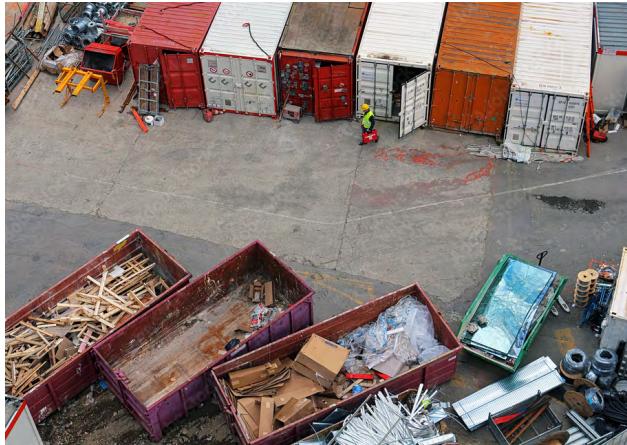
**CADRESS** est une coopération de 7 partenaires régionaux **promouvant** l'**ESS** (Économie Sociale et Solidaire) et l'**Économie Circulaire** qui vise à structurer la filière du réemploi des matériaux de construction. Cette initiative, créée par **ADI, ATIS, Cress-NA, Inaé, Odéys, ReNAITRe** et pilotée par IDRE, est financée par la Région Nouvelle Aquitaine depuis 2022.

Les **objectifs principaux** des actions menées par la coopération sont : renforcer la coopération et la mutualisation entre acteurs des territoires, créer des synergies entre donneurs d'ordres et prestataires, et élaborer une stratégie commune pour faire converger l'offre et la demande.

La **troisième année** d'action de CADRESS sera axée sur la **mise en relation** des acteurs sur les territoires et l'**aide à la montée en compétences et au changement d'échelle** par des apports sur les volets techniques et économiques.

# 5.

## Les actions exemplaires menées en région



### L'engagement des acteurs sur la reprise

Face aux enjeux croissants de gestion des déchets du bâtiment, des solutions émergent grâce à des partenariats entre acteurs publics et privés. Collectivités, syndicats de traitement des déchets et structures associatives optimisent la reprise et la valorisation des matériaux, en complément de l'offre des distributeurs. Ces initiatives permettent de structurer des réseaux de points de reprise, d'améliorer le tri en déchèterie et de favoriser le réemploi des matériaux.



Le **SMD3, Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne**, couvre 497

communes de la Dordogne et regroupe **18 structures de coopération intercommunale**. Depuis début 2024, il équipe progressivement les déchèteries pour répondre aux demandes des particuliers et des professionnels du bâtiment. Actuellement, **47 déchèteries** qualifiées comme points de maillage couvrent le territoire géré par le SMD3 ainsi que celui de deux syndicats adhérents. Le SMD3 assure également la gestion complète du contrat REP PMCB sur son territoire. Grâce au partenariat démarré en 2019 avec les **structures d'insertion de Dordogne**, par le recours à des agents valoristes en déchèterie, **les erreurs de tri dans les bennes tout-venant ont été réduites de 30 à 10 %**.



Le **SYDED de la Haute-Vienne** assure la gestion et le traitement des

déchets ménagers sur un territoire couvrant 175 communes, **réparties entre 10 communautés de communes et le SICTOM Sud Haute-Vienne**. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, les **25 déchèteries** du SYDED accueillent certaines filières relevant de la REP PMCB. Cela concerne quatre types de déchets spécifiques, tels que les menuiseries vitrées et le plâtre. Par ailleurs, ces déchèteries intègrent cinq filières relevant du dispositif multiREP.



**EC<sup>3</sup>**, créée en 2021 dans la Creuse (23), est une association qui offre le service de

**déchèterie professionnelle**. Elle est née de la **volonté commune** de plusieurs acteurs du secteur, tels que des syndicats professionnels, des collectivités, des entrepreneurs, ainsi que des chambres consulaires. Grâce à une cotisation annuelle, les adhérents peuvent **accéder aux plateformes pour déposer des déchets triés** et revalorisables, sans frais supplémentaires, dans la limite de **18 m<sup>3</sup> par chantier**. Elle propose une solution pour la gestion des déchets inertes, des « 7 flux » (déchets spécifiques) et des matériaux destinés au réemploi.

Actuellement, l'association dispose d'**une plateforme principale** et de deux plateformes secondaires. À terme, le projet prévoit de mailler le territoire avec 11 plateformes afin de répondre aux exigences réglementaires et d'offrir un service de proximité.



## La valorisation après collecte

Une fois collectés, les matériaux du bâtiment peuvent être triés, réemployés ou recyclés pour prolonger leur cycle de vie. Des initiatives locales émergent pour structurer ces filières, combinant insertion professionnelle, économie circulaire et économie sociale et solidaire.



**ALEAS**, est une association implantée sur le département de la Haute-Vienne depuis 1981. Elle a **fait de la seconde vie de**

**l'objet son activité phare** afin de proposer des supports d'activités dédiés à l'insertion professionnelle. Son activité autour des PMCB est née d'une sollicitation de la communauté de communes Val de Vienne qui voulait qu'une **activité de réemploi de matériaux de construction** s'installe sur son territoire. ALEAS a aujourd'hui mis en place une **ressourcerie de matériaux** et a créé une entreprise de dépôse sélective, collecte et enlèvement, isolation naturelle ainsi qu'un atelier de création de mobilier en bois à partir de PEMD. Le projet n'ayant pas pu aboutir avec la Communauté de communes Val de Vienne, les locaux de la Ressource Rit gérés par ALEAS sont aujourd'hui installés en zone Nord de Limoges avec la location d'un nouveau bâtiment en plus pour le centre de tri. La Communauté de Communes Val de Vienne revient actuellement vers eux pour essaimer ce modèle sur leur territoire. Ils sont en phases de programmation et de recherche.



**Soli'Bât**, est une initiative solidaire portée par l'association **Compagnons**

**Bâtisseurs Nouvelle-Aquitaine**, dédiée au réemploi de matériaux de construction. Son objectif est de **promouvoir l'insertion sociale, la solidarité et l'économie circulaire** dans la région.

Soli'Bât offre plusieurs services tels que la **collecte de matériaux de seconde main** sur les chantiers ou en déchèterie, la **mobilisation des dons de matériaux neufs**, la **réalisation de chantiers de dépôse soignée et de chantiers de réhabilitation** intégrant des matériaux de réemploi.

En complément, Soli'Bât propose sur ses plateformes de **Saint-Martin-de-Seignanx** et de **Mérignac** la **vente de matériaux de seconde main** et de matériaux neufs issus de dons, ainsi que des **ateliers bricolage** et l'accès à des **outillthèques**. Les personnes modestes et les associations à vocation sociale et solidaire sont les seules à pouvoir bénéficier des matériaux neufs issus de dons, et ils bénéficient également d'une tarification solidaire sur les matériaux de réemploi.



**La Bascule**, est une association fondée fin 2023 à l'initiative de Corecha, de la SCIC

Envie 2E, et du CIBC Nord Nouvelle-Aquitaine. Sa mission principale est de **développer une plateforme de réemploi de matériaux du bâtiment** sous la forme d'un Atelier Chantier d'Insertion. Elle propose le service de dépôse soignée et valorise les matériaux récupérés sur les chantiers à travers deux filières clés : **le bois** (structurel, planchers, panneaux, bloc-portes, mobilier en bois massif) et **les équipements sanitaires** (toilettes, lavabos, éviers, cuisines).

Parmi ses objectifs, La Bascule ambitionne de **créer, structurer et promouvoir une filière de réemploi des matériaux**. Elle vise également la **commercialisation de ces matériaux et produits** auprès des particuliers et professionnels, avec une garantie produit. Par ailleurs, l'association cherche à **standardiser l'usage du réemploi** grâce à des actions de sensibilisation.

## Intégration dès la conception des objectifs de réemploi

**Dès les phases initiales d'un projet de bâtiment**, telles que la conception, l'organisation et la gestion du chantier, de nombreux acteurs interviennent. En Nouvelle-Aquitaine, maîtres d'ouvrage publics (collectivités territoriales, bailleurs sociaux, groupement public d'ingénierie territoriale), bureaux d'étude de maîtrise d'œuvre, agence d'urbanisme... de nombreux acteurs intègrent les principes de l'économie circulaire dans leurs projets, favorisant ainsi une approche plus durable et responsable du secteur du bâtiment.

Que ce soit dans le cadre de projet de renouvellement urbain ou de schéma de cohérence territoriale (Scot), l'échelle de la planification urbaine et territoriale est clé pour l'animation d'initiatives favorisant l'économie circulaire et la structuration de la filière.



**La Mécanique des ruines**, située en Charente, est un bureau d'études réemploi qui

réalise des diagnostics ressource dans ce cadre (MOE). Elle propose une **approche architecturale innovante** reposant sur une **réflexion circulaire**. Cette démarche vise à **repenser la conception et la réalisation des projets** architecturaux de rénovation ou de construction pour **les particuliers, les acteurs privés ainsi que les maîtres d'ouvrage public**.

Son action s'articule autour de trois axes principaux : la **formation professionnelle** axée sur le réemploi des matériaux, la **conception architecturale et la maîtrise d'œuvre**, et un **atelier d'expérimentation** qui développe des solutions constructives innovantes à partir de matériaux réemployés.



Bordeaux  
Métropole,  
regroupant  
28 communes et

813 250 habitants, s'engage dans la transition vers une économie circulaire dans le bâtiment. Portée par les élus, cette démarche cible **deux axes majeurs** : intégrer des principes de l'économie circulaire dans les bâtiments de la métropole et **transformer la dynamique métropolitaine** en un levier de développement durable.



Diverses initiatives ont été développées comme le **Label Bâtiment frugal bordelais**, lancé en 2021, encourageant constructions et réhabilitations respectueuses des ressources et du cycle de vie, avec 61 projets déjà soutenus, dont 10 proches de la certification.

Parmi les projets phares, **la FAB**, société publique locale dont le capital est entièrement détenu par Bordeaux Métropole et qui met en œuvre deux programmes sur le territoire métropolitain : « Habiter, s'épanouir – 50 000 logements accessibles par nature » et « Entreprendre, travailler dans la métropole ». À ce titre, la FAB pilote la démarche en faveur du réemploi des matériaux du BTP intitulée Refair. Avec l'appui du **collectif CANCAN**, La Fab réalise des inventaires ressources puis des déconstructions soignées et des collectes de matériaux sur ses chantiers de démolition et prescrit aux maîtres d'œuvre pour les projets neufs ou réhabilités de consacrer au minimum 5 % du coût des travaux au réemploi. Pour la mise en œuvre de ce transfert de matériaux entre chantier de déconstruction et chantier de construction ou de réhabilitation, **une plateforme physique, la Base du Réemploi, et une plateforme numérique, REFAIR**, sont disponibles. La Base du réemploi accueille notamment Soli'Bât.

Le projet de **Pôle d'écoconstruction bois, WoodRise Vallée** abritera sur une surface de 22 000 m<sup>2</sup> un laboratoire de tests de matériaux et une plateforme technologique « Construction 4.0 ».



**Logélia**, bailleur social historique du département de la Charente

depuis plus de 100 ans, construit, loue et entretient des logements à loyers modérés. L'organisme gère 7 742 logements, dont 75 % sont des immeubles collectifs répartis dans 123 communes.

Dans le cadre d'un projet à Saint-Yrieix, Logélia a intégré une **démarche d'économie circulaire axée sur le réemploi des matériaux**. Une compétence spécifique « Réemploi » a été incluse dans la **maîtrise d'œuvre** pour sensibiliser les parties prenantes, organiser le transport et le stockage des matériaux, et évaluer les impacts économiques. Le projet, suivi sur cinq ans, vise à **capitaliser les retours d'expérience** et mesurer l'impact avec des indicateurs précis.



**L'Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées (AUDAP)** accompagne les collectivités locales et les organismes membres dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets et politiques publiques, depuis 1998. Elle mène des réflexions prospectives, réalise des diagnostics et des études thématiques, et participe à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification.

Dans la continuité de ses travaux sur la **gestion des déchets du BTP** et l'économie circulaire, l'Agence a lancé en 2021 un **outil innovant appelé « toile béton** », qui a permis de fédérer les acteurs publics et privés autour d'une vision commune de l'écosystème des acteurs. En 2025, le concept de l'outil « toile » sera également développé sur le biosourcé (bois et paille) afin de montrer l'ancrage des entreprises du BTP concernées par la filière et leurs interdépendances sur le territoire Sud-Aquitain.



Le **GPV Rive Droite**, groupement public d'ingénierie territoriale, œuvre depuis plus de 20 ans en collaboration avec les communes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac, situées au sein de la métropole bordelaise. Parmi ses axes d'intervention, l'**animation territoriale autour de l'économie circulaire** se distingue, particulièrement en ce qui concerne le réemploi des PEMD. Cette démarche s'articule autour de trois volets complémentaires : **les études, les expérimentations et la facilitation**.

Dans le détail, les études portent sur les diagnostics des flux, les filières de réemploi et les éco-matériaux, avec notamment la diffusion de **fiches produits locaux** pour sensibiliser les acteurs de la (dé)construction. Les expérimentations incluent **15 opérations pilotes** impliquant des diagnostics de ressources, de la dépose soignée et la circulation des matériaux de réemploi entre chantiers, réalisés en partenariat avec **NEO-ECO**, spécialiste de l'économie circulaire. Enfin, le volet facilitation met l'accent sur la **sensibilisation et la formation** des collectivités, des bailleurs sociaux, des architectes et artisans, permettant de tirer parti des expériences et de transmettre les bonnes pratiques.

Retrouvez une **vidéo explicative du projet**.

# 6

# Leviers d'action pour accompagner le développement et la structuration de la filière

Le **secteur du bâtiment**, pilier de l'économie française, fait face depuis plusieurs années à des **contraintes majeures** sur les plans financier, réglementaire et d'approvisionnement. Pour continuer à se développer tout en **répondant à ces défis**, la transition vers une construction durable grâce à l'économie circulaire est indispensable. La réglementation a longtemps été axée sur le recyclage des inertes, puis s'est élargie au réemploi et au tri 7 flux grâce à la loi AGEC et la REP PMCB.

Afin de répondre aux objectifs réglementaires en termes de taux de recyclage et de réemploi et de développement des points de reprise, **un travail important reste à mener pour développer ces installations avec un maillage cohérent avec les caractéristiques du territoire**. Ces équipements sont variés : plateforme de sur-tri et/ou de réemploi, préparation de matières premières recyclées (MPR). Les usines de production doivent également être adaptées pour incorporer des MPR. **L'évolution des manières de faire** à chaque étape est un facteur indispensable pour permettre la valorisation et le réemploi. Par exemple, passer de la démolition à la déconstruction sélective, assurer la qualité du tri des matériaux, prendre en compte les matériaux disponibles issus du réemploi lors de la conception. Ainsi, c'est toute la chaîne de valeur qui doit s'adapter avec de nouvelles méthodes de production et de nouveaux métiers.

**L'implication le plus tôt possible de tous les acteurs** (maître d'ouvrage, bureau d'étude, bureau de contrôle, entreprise de construction, assureurs, acteurs du réemploi, agents valoristes, etc.) est essentielle au travers d'actions de sensibilisation et de communication. Plus précisément, **former les acteurs aux techniques de construction durable** est une priorité pour normaliser ces pratiques et

garantir la pérennité de la filière. Aujourd'hui, **ces connaissances sont encore trop limitées** à un cercle restreint de professionnels. **Une diffusion plus large est nécessaire**, avec un accent particulier sur les artisans et les acteurs de terrain. En intégrant leurs retours d'expérience, il sera possible de **concevoir des formations adaptées** aux réalités locales et de créer des synergies concrètes.

Le travail collaboratif entre les acteurs de cette filière est également un levier fort. En région Nouvelle-Aquitaine, des **dynamiques territoriales**, portées par divers acteurs publics et privés, ont été mises en place pour **accélérer la transition** vers des pratiques plus vertueuses. Parmi ces initiatives, les bulles de coopération **CADDRESS** permettent, d'une part, d'identifier les acteurs locaux et les initiatives existantes, et d'autre part, de travailler collectivement sur les obstacles afin de les lever. Pour pérenniser ces actions, **l'animation et l'adaptation aux spécificités des territoires sont essentielles**.

Les **modèles économiques** des structures de l'économie circulaire du bâtiment reste un sujet totalement d'actualité pour ancrer toutes ces démarches dans la durée et aller de l'opération « pilote »/« exemplaire » à une généralisation de ces nouvelles pratiques.

**La commande publique est un fort levier d'action pour accompagner le développement et la structuration de la filière**, avec de nombreuses possibilités offertes par le Code de la commande publique : lots dédiés au réemploi, sourcing, clauses et critères techniques, achats innovants, etc.

## Former les acteurs aux techniques de construction durable

## Accélérer la transition vers des pratiques plus vertueuses grâce au travail collaboratif entre les acteurs de la filière

## S'adapter aux spécificités des territoires

## Se saisir de la commande publique comme levier d'action

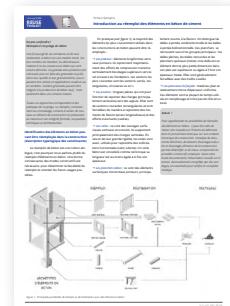
## Pour aller plus loin



**Démarche EIT du GPV Rive Droite Volet réemploi**  
des **PEMD** : retours d'expérience sur les enjeux d'emploi, compétences et formation  
CERC, 2023



matériaux de construction du secteur du bâtiment  
ADEME, 2021



**Fiches FCRBE :**  
36 fiches matériaux pour prescrire le réemploi  
Projet Interreg FCRBE, 2023



**Les plateformes de réemploi**  
de produits, équipements et matériaux du Bâtiment  
Données CERC, 2023



**Liste des points de reprise**  
pour les déchets du bâtiment  
OCAB



**Liste de déploiement des points de reprise**  
CERC, 2024 (sur demande)



**REPAR 2 : Le réemploi**  
passerelle entre architecture et industrie

Bellastock, CSTB, ADEME  
2018



**Projet SPIROU**  
Notes Méthodologiques de diagnostic et d'évaluation des performances pour le réemploi

CSTB, ADEME - 2024



**Déchets inertes & matériaux recyclés en région Nouvelle-Aquitaine**

ORDEC (mise à jour annuelle)

Production de déchets inertes du BTP



Traitement/  
Valorisation



Territoires, acteurs publics réemploi : Étude comparative d'actions publiques menées en faveur du réemploi BTP

Propriété : La Fab, Auteur : Collectif Cancan, Janvier 2024



# Comment vous aider pour développer vos projets autour du bâtiment durable ?

L'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine encouragent les projets visant le secteur du bâtiment et leur transition écologique aussi bien au travers de financements que de conseils et accompagnement techniques.



Retrouvez les aides financières de la Région Nouvelle-Aquitaine

et contactez les référents techniques et territoriaux de la Région Nouvelle-Aquitaine : [economie-circulaire@nouvelle-aquitaine.fr](http://economie-circulaire@nouvelle-aquitaine.fr).



Retrouvez les aides techniques et financières de l'ADEME sur la plateforme [Agir pour la transition](#).

Les éco-organismes en charge de la filière PMCB financent différents types d'acteurs, de matériaux et de projets.

Retrouvez ces aides sur [Ecominero](#), [Valobat](#), [Ecomaison](#) et [Valdelia](#).

## À découvrir

Des rencontres et des événements sont régulièrement organisés en France et dans la région Nouvelle-Aquitaine autour du Bâtiment et de l'Économie Circulaire comme :

- Des formations, réalisées de façon régulière par [ODEYS](#) et [IDRE](#),
- Des midis circulaires, réalisés par [3AR](#) et [ODEYS](#),
- Les coulisses du Bâtiment, organisées chaque année par [FFB](#),
- Le salon international [Batimat](#).
- Des petits déjeuners mensuels et une journée technique annuelle, par [ARIA ingénierie](#)

Les événements régionaux sont publiés sur [recita.org](#)



## Recita en quelques mots

Recita est le réseau des acteurs de l'économie circulaire en Nouvelle-Aquitaine. Créé en 2016 par la Région Nouvelle-Aquitaine, l'ADEME

Nouvelle-Aquitaine et la DREAL Nouvelle-Aquitaine, il est animé par Soltena, le cluster de l'économie circulaire et de la transition écologique. Ce réseau s'inscrit dans une dynamique internationale, en partenariat avec le CIRIDD, avec un modèle hybride qui repose sur des plateformes digitales interconnectées et des animations de terrain.



Inscrivez-vous gratuitement sur [www.recita.org](#) et rejoignez le réseau des acteurs de l'économie circulaire en Nouvelle-Aquitaine !



À la suite des journées techniques thématiques organisées dans le cadre de l'animation du réseau Recita, des **cahiers techniques** sont diffusés. Rédigés par Soltena avec l'implication d'un comité de relecture, ils permettent de faire un point sur la réglementation et le développement des filières et de présenter les initiatives néo-aquitaines ainsi que les perspectives et freins à lever.



Consulter la page dédiée :

[recita.org](#)

> Ressources et

outils > Cahiers techniques

Une initiative de



Conduite par

